

N O T E .

En conséquence de la destruction des archives du Parlement par l'incendie du 25 avril, 1849, qui consuma l'édifice du Parlement, le Journal a été imprimé en deux parties. La première renferme les procédés de la Chambre depuis l'ouverture du Parlement, jusqu'au jour de l'incendie inclusivement, puisés à différentes sources, au défaut des pièces authentiques ; mais la seconde partie a été faite d'après la manière ordinaire d'enregistrer les procédés de la Chambre.

J. F. TAYLOR,

Gref. Asst. et D. Gref. Conseil Législatif.